



**Clinique Vétérinaire
du Soleil**

ZI Hyper U - Parking McDonald's - Avenue du Général de Gaulle - 30470 Aimargues

<http://www.veterinaireaimargues.fr>

Tél : 04 66 77 06 43

L'identification électronique des furets

Les Symptômes

La loi précise que : « tout animal de plus de 4 mois doit être identifié ».

Depuis peu, le tatouage n'est plus valable comme moyen d'identification pour passer les frontières.

L'identification est vivement recommandée, notamment pour une meilleure traçabilité, en cas de perte, fugue ou vol de l'animal.

Maintenant les furets, faisant partie des carnivores domestiques au même titre que les chiens et chats, ont pour **obligation d'être identifiés**.

Les avantages de la puce électronique :

- c'est rapide (possibilité de le faire lors d'une consultation), efficace (vos coordonnées et celles de votre animal peuvent être enregistrés le jour même dans le fichier national d'identification des animaux domestiques).
- c'est indolore et se fait sans anesthésie.
- c'est infalsifiable (alors qu'il suffisait de rajouter une barre pour transformer un P en R sur un tatouage par exemple).
- c'est discret.
- c'est fiable (alors qu'un tatouage peut s'effacer au bout de quelques années, **le transpondeur lui, reste actif toute la durée de vie de l'animal**).